



Votants : 85  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 12 septembre 2014  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 23 septembre 2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 22 septembre 2014

### FINANCES – DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES DEFICIT DE CAISSE REGIE DE RECETTES

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gerard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Claude FRADIN à Adrien PROUST, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Agnès JARRY, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Michel VEDIE à Jean-Luc CLISSON

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Alain LAUDES par Jean-François SALANON, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

#### **Titulaires absents :**

Jean-Romée CHARBONNEAU

#### **Titulaires absents excusés :**

Anne BAUDOUIN, Jean BOULAIS, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20140922-C26-09-2014-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2014  
Date de réception préfecture : 29/09/2014

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 SEPTEMBRE 2014

### FINANCES – DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES DEFICIT DE CAISSE REGIE DE RECETTES

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le procès-verbal de vérification de la régie de recettes du Musée en date du 04/07/2013

Vu le procès-verbal de vérification de la régie de recettes de la piscine de Pré-Leroy en date du 26/03/2013

Vu le procès-verbal de vérification de la régie de recettes de la piscine de Champommier en date du 28/03/2013

Vu les ordres de versement en date du 17 décembre 2013

Considérant que :

Des déficits de caisse ont été constatés, respectivement, dans la régie du musée, dans la régie de la piscine de Pré-Leroy et dans la régie de la piscine de Champommier au cours du premier trimestre 2013.

Dans le cas de la régie du musée, le déficit de 360 € résulte d'une constatation, réalisée par le comptable public de la Trésorerie Principale Niort Sèvre. Devant l'impossibilité de prévoir l'origine de cette différence, l'absence de fonds est qualifiée en différence de caisse.

Le déficit de la régie de la piscine de Pré-Leroy, résulte d'un grand nombre d'annulations. Le montant des 84 annulations dont la justification n'a pu être précisée se monte à un total de 469,90 €.

Le déficit de la régie de la piscine de Champommier, résulte également d'annulations. Le montant des annulations dont la justification n'a pu être précisée se monte à un total de 85,50 €.

Lorsqu'un déficit est constaté, la responsabilité pécuniaire du régisseur est mise en jeu par l'émission d'un ordre de versement au cours de la procédure amiable prévue par le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

En l'espèce, ainsi que le permettent les dispositions de ce décret, les trois régisseurs concernés ont sollicité un sursis de versement et une demande de remise gracieuse des sommes portées à leur charge.

Pour mémoire, le Ministre en charge du budget statue sur les requêtes en décharge de responsabilité des régisseurs après avis de l'ordonnateur et du comptable public et ne rend de décision favorable que si la cause du déficit relève de circonstances de force majeure. Si tel n'est pas le cas, il peut toutefois accorder la remise gracieuse, en tout ou partie, des sommes laissées à la charge des régisseurs.

Aussi il est proposé de bien vouloir émettre un avis favorable aux demandes présentées respectivement par les trois régisseurs et de donner un avis favorable à l'octroi d'une remise gracieuse pour les montants suivant, leur responsabilité n'étant pas engagée :

- Mme Maud DUMAINE, régisseur de la régie du musée, pour le déficit de 360 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 17 décembre 2013 ;
- M. Jonathan BOURON, régisseur de la piscine de Pré-Leroy, pour le déficit de 469,60 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 17 décembre 2013 ;
- Mme Claudine GUIGNARD, régisseur de la régie de la piscine de Champommier, pour le déficit de 85,50 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 17 décembre 2013 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Compte tenu des circonstances à l'origine des déficits de caisse susvisés, donner un avis favorable sur les demandes de remise gracieuses présentées par :
  - Mme Maud DUMAINE, régisseur de la régie du musée, pour le déficit de 360 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 17 décembre 2013 ;
  - M. Jonathan BOURON, régisseur de la piscine de Pré-Leroy, pour le déficit de 469,60 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 17 décembre 2013 ;
  - Mme Claudine GUIGNARD, régisseur de la régie de la piscine de Champommier, pour le déficit de 85,50 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 17 décembre 2013 ;

Afin d'apurer ces déficits dans le cadre d'une remise gracieuse, les sommes allouées seront imputées au compte 6718 du budget principal de la CAN, sous réserve de la décision du Ministre en charge du budget au terme de la procédure d'instruction.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 85  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20140922-C26-09-2014-DE Date de télétransmission : 29/09/2014 Date de réception préfecture : 29/09/2014
--